

La Maison-Dieu, 197, 1994/1, 99-124

Jacques LE GOFF

SAINT LOUIS ET LA PRATIQUE SACRAMENTELLE

L'Institut supérieur de liturgie de Paris organise régulièrement sous la responsabilité de son directeur, le père Paul De Clerck, des rencontres entre historiens et liturgistes. Le jeudi 25 mars 1993, l'Institut recevait ainsi M. Jacques Le Goff pour une rencontre avec le P. Pierre-Marie Gy. Liturgistes et théologiens ne tireront pas moins de profit que les historiens de cet enseignement et de ce témoignage.

I

EXPOSÉ DE M. JACQUES LE GOFF

LE livre du père M.-D. Chenu sur *La Théologie au XII^e siècle*¹ est une clé pour la compréhension du XII^e siècle. Ce XII^e siècle, que j'avais abordé aussi bien par l'histoire économique et sociale que par l'histoire intellectuelle et culturelle, un peu par l'histoire politique, ne m'est apparu dans toute sa profondeur qu'à partir du moment où j'ai lu ce livre du père Chenu. L'historien

1. Paris, 1957.

doit reconnaître, en conservant bien entendu sa méthodologie et sa problématique, que, en tout cas dans une société comme la société médiévale, la théologie est l'approche la plus profonde des réalités et que par conséquent, elle doit être aussi la clé de voûte du monde qu'il étudie.

Pratique des sacrements et histoire des mentalités

Quant à la liturgie, le milieu historique auquel nous appartenons s'est rendu compte depuis assez longtemps de l'importance de tout ce qui est symbolique, rituel, cérémoniel dans la nature, le fonctionnement, et par conséquent la compréhension des sociétés. La liturgie est un des grands systèmes de fonctionnement des sociétés. Elle n'apporte donc pas seulement des points de vue qui enrichissent notre compréhension d'historien. Elle renforce aussi notre conviction méthodologique de l'importance à accorder au symbolique.

Enfin, comme l'a si bien dit le père Gy, la liturgie nous introduit dans le monde de la longue durée, définie par Fernand Braudel². Vous le savez, le liturgiste et l'historien, même si le liturgiste se fait historien — et le père Gy en est un admirable exemple — n'ont pas les mêmes objectifs ni le même point de vue. L'historien reste un spécialiste du changement et, si nous étudions la longue durée, c'est surtout pour mieux repérer, mieux définir ce qui change, et à quel moment, et ce qui persiste. Or ces phénomènes de longue durée sont extrêmement précieux parce que, quand ils sont le théâtre de transformations, nous pouvons être à peu près sûrs que des choses importantes changent dans la société. J'ajouterai, pour employer encore un mot du jargon d'historien, qu'une périodisation de la liturgie nous fournit une périodisation importante de l'Histoire. Je me souviens avoir

2. *Écrits sur l'Histoire*, Paris, 1969 (chapitre publié d'abord dans les *Annales E.S.C.* en 1958).

été extrêmement frappé, il y a quelques années, quand le père Gy me disait : « Au fond, pour la liturgie des morts, rien de fondamental n'a changé entre l'époque carolingienne et Vatican II. » Et je dois dire que ceci m'a immédiatement ouvert une périodisation tout à fait impressionnante. Lier un événement ou un phénomène, d'une très grande importance pour l'historien, comme la place de la mort, le problème des rapports entre les vivants et les morts est, je crois, un des aspects qui renseignent le mieux sur la nature et le fonctionnement des sociétés.

La pratique des sacrements, dans la perspective de cette histoire des mentalités, est à la fois une histoire de la vision des choses mais aussi des pratiques sociales. Comment l'historien voit-il la pratique des sacrements dans la période dont nous allons parler plus particulièrement, le XIII^e siècle ?

L'exemple de saint Louis

Le père Gy m'a demandé de parler de ce dont je m'occupe depuis quelque temps déjà, c'est-à-dire de saint Louis. Est-ce un bon choix, est-ce un bon exemple pour parler des sacrements ? Saint Louis n'est pas n'importe qui. C'est un personnage qui a été saint, qui a été roi, et l'histoire a de plus en plus tendance à s'intéresser à l'homme commun. Je ne vais pas faire la critique de cette tendance, qu'il ne faut tout de même pas pousser à l'extrême ; il est nécessaire de conserver le sens de l'importance des divers niveaux sociaux dans une société. Saint Louis est, pour ce sujet, un personnage exemplaire. Si les historiens se sont surtout intéressés au grand personnage pendant longtemps, c'est aussi parce qu'ils sont mieux renseignés sur lui que sur les autres. Dans le cas de saint Louis, nous disposons d'une littérature particulièrement abondante dont l'historien doit faire la critique comme pour tous les documents. D'entrée de jeu, il faut dire que les documents sur lesquels se fonde

notre connaissance des pratiques sacramentelles de saint Louis sont de caractère biographique et hagiographique. Tous ont comme objectif la reconnaissance de la sainteté de Louis. Et par conséquent, il faut faire la part de ce qui peut être embellissement dans la perspective de présenter le personnage dont on parle comme un saint. Il y a malgré tout une certaine véracité, authenticité dans ces textes qui réside dans le caractère très concret de beaucoup de détails. Certes, parfois ces détails sont des lieux communs historiques. S'agissant de saint Louis et de son comportement comme saint, nous trouvons beaucoup d'informations dans les textes de la fin du XIII^e siècle. Un texte d'une très grande importance est celui sur la vie du roi Robert le Pieux, ancêtre de saint Louis, par le moine de Fleury, Helgaud, au milieu du XI^e siècle. Helgaud avait déjà le désir que l'on reconnaisse la sainteté de Robert le Pieux. Cette tentative est restée vaine en particulier à cause du comportement matrimonial du roi.

Les textes que j'ai retenus s'étalent sur les trente ans qui séparent la mort de saint Louis des lendemains de sa canonisation. Saint Louis, vous le savez, est mort en 1270. A partir de là, nous possédons un texte qui constitue l'une de nos sources principales : la *Vie de saint Louis* par Geoffroy de Beaulieu, un dominicain qui a été son confesseur. Visiblement, ce texte est fait comme une pièce pour un procès de canonisation souhaité le plus rapide possible. La *Vie de saint Louis* par Geoffroy de Beaulieu fut continuée par le chapelain de saint Louis, Guillaume de Chartres, et c'est ma seconde source. Deux sources donc, qui se situent entre la mort de saint Louis et sa canonisation, plus près de sa mort que de sa canonisation. Puis intervient la canonisation, en 1297, et à ce moment-là, les textes sur lesquels je m'appuie sont la bulle de la canonisation et les deux sermons prononcés à l'occasion de cette canonisation par le pape de l'époque, Boniface VIII, tout ceci s'étant passé à Orvieto. Il n'y a pas lieu de s'étonner de voir le grand-père de Philippe le Bel canonisé par Boniface VIII : nous sommes au début de son pontificat. Visiblement, il veut faire à ce moment-

là « une fleur » au roi de France pour entretenir avec lui de meilleures relations. Le dernier texte, le plus important avec celui de Geoffroy de Beaulieu, se situe juste après la canonisation ; c'est l'œuvre du franciscain Guillaume de Saint-Pathus, confesseur de la reine Marguerite. On ne s'est pas posé la question malicieuse de savoir si Guillaume de Saint-Pathus n'avait pas eu une image de saint Louis à travers la reine Marguerite. L'un des points faibles de saint Louis a été ses relations avec son épouse, la reine Marguerite, qui n'ont pas été, assez rapidement, malgré de nombreux enfants, d'une très grande confiance. C'est un des reproches que lui fait Joinville : son manque d'attention pour la reine.

L'évolution des mentalités

Comment se situe l'histoire de saint Louis par rapport à celle des sacrements, vu par l'historien qui n'est pas un théologien ? La vie de saint Louis et la période qui se termine par sa canonisation se placent de façon générale, à la fin d'une phase de mutation profonde de l'Occident, approximativement entre le milieu du XII^e siècle et le milieu du XIII^e siècle. C'est une période de modifications importantes, entre autres dans la sensibilité et dans la pratique religieuse, ce qui nous amène à la pratique des sacrements. Il s'opère, peut-être avant tout, une évolution dans la conception du péché, notée à travers diverses écoles par tous les historiens de la sensibilité religieuse ou de la théologie. C'est un des points où il y a une sorte de convergence, combien rare, entre Abélard et saint Bernard, par exemple. Et cette morale, cette éthique, cette religiosité de l'*intention* fait s'intéresser, dans la notion de péché, davantage à l'intention du pécheur qu'à son péché lui-même, considéré comme un objet. Ceci va donc amener des transformations profondes dans la pratique de la confession et donc dans celle des sacrements.

A côté de cette évolution de la conception du péché, je voudrais dire un autre fait qui m'est apparu nettement : telle qu'on la voit à travers les biographes et hagiographes de saint Louis, la pratique des sacrements n'est pas la principale pierre de touche de la profondeur de la dévotion d'un chrétien. Le jugement porté sur la foi, sur la valeur de la piété ne se fonde pas sur elle. Cela vient sans doute de ce que le genre de l'hagiographie n'appelle pas directement des renseignements sur la pratique des sacrements. Après le concile de Trente, il en ira autrement.

Père Gy : Je ne voudrais nullement engager ici un débat sur le rapport entre sainteté et pratique sacramentelle au XIII^e siècle et après Trente, mais je vois ce rapport un peu autrement. Nous serions facilement d'accord, je pense, pour estimer qu'après Trente, comme du temps de saint Louis et de tous les temps, la pratique sacramentelle n'a jamais été considérée comme un critère de sainteté indépendant de la sainteté morale, même si elle peut, au moins dans certains cas, en être un signe³, notamment pour saint Louis dans sa dévotion à la messe et à la confession (laquelle est si liée à la vie vertueuse). De cela, vous allez sûrement parler.

Jacques Le Goff : Pour les hagiographes et biographes de saint Louis, pour Boniface VIII dans ses sermons et dans sa bulle de canonisation, ce qui paraît important et louable en saint Louis, ce qui fait de lui un excellent chrétien et en définitive un saint, c'est sa vie vertueuse, sa dévotion, son zèle dans la prière, sa charité, son humilité, la pratique des œuvres de miséricorde. Nous avons là une image du bon chrétien dont on peut se dire

3. Dans mon article sur « Les bases de la Pénitence moderne » (*LMD* 117, 1974, 81-82), j'ai signalé que pour Benoît XIV, dans son traité *De Servorum Dei Beatificatione et Beatorum Canonizatione* (Bologne, 1734-1738), le paradoxe n'est qu'apparent, entre l'absence de péché mortel et la confession fréquente dans le portrait du saint canonisable. N'est-ce pas le cas de saint Louis ?

qu'elle a toujours existé dans la littérature chrétienne mais qui, au XII^e et au XIII^e siècle, prend une valeur plus importante à la place d'autres critères. Dans cette période de mutation, nous voyons aussi — saint Louis joue comme un miroir grandissant sur un phénomène très réel — une importance croissante de la pratique des sacrements. Il serait intéressant pour l'historien des mentalités de se demander quel était le sacrement le plus important pour un chrétien de cette époque et dans quel ordre d'importance on pourrait mettre les autres. Je ne saurais le faire pour saint Louis mais de toute évidence, l'on constate le passage au premier plan de la confession. Le changement dans la conception du péché entraîne une pratique nouvelle de la confession individuelle et auriculaire. Nous avons là le sceau d'un grand événement de l'histoire de l'Occident, qui est le 4^e concile du Latran (1215) et tout particulièrement le canon *Omnis utriusque sexus* qui institue la confession obligatoire, au moins une fois l'an, à partir de « l'âge de discrétion » (presque sûrement quatorze ans pour saint Louis).

Donc, d'une part, cette promotion de la confession qui va être presque l'obsession de saint Louis et, d'autre part le XIII^e siècle, siècle de l'eucharistie (voir les études du P. Gy⁴). C'est le siècle de la Fête-Dieu, de la multiplication des miracles eucharistiques, où cette promotion de l'eucharistie prend même des aspects regrettables qui mèneront à l'antisémitisme de l'Occident. Dans ce qui est reproché aux Juifs, on voit devenir de plus en plus fréquentes et de plus en plus graves des accusations de profanation de l'hostie.

Le baptême reste tout à fait fondamental

Si on avait posé la question à saint Louis : quel est le plus grand des sacrements ? je crois qu'il aurait répondu le baptême. Car c'est le baptême qui fait le chrétien. De

4. *La Liturgie dans l'Histoire*, Paris, 1990, chapitres XI et XII.

là tout découle car le salut n'est possible que si l'on a reçu le baptême. Nous sommes au moment où naît le nom propre. Bien que cela ne s'impose pas vraiment pour les grands seigneurs, pour les princes et les rois, on sent une certaine tendance à vouloir s'en attribuer. On demande à saint Louis : « Sire, comment voulez-vous être appelé ? » Comme l'un des moyens de constituer un nom propre consiste à ajouter au prénom le nom de lieu d'origine de la famille, on lui demande donc si Reims (où il a été sacré) est l'endroit le plus important pour lui. Il répond que le plus important c'est Poissy, où il a été baptisé, vraisemblablement très peu de temps après sa naissance. Lui-même se désigne souvent comme Louis de Poissy.

Un autre comportement de saint Louis permet de voir l'importance du baptême pour lui : son obsession à vouloir baptiser les juifs et les infidèles. Je souligne ce mot d'obsession car, de façon générale, je crois qu'il y a des obsessions des individus et des sociétés dans l'Histoire et que saint Louis est un homme particulièrement porté à avoir ces désirs qui reviennent constamment dans son comportement et dans sa pensée. Il mène une véritable politique de baptêmes des juifs et des musulmans qui ont lieu sous sa présidence ou en sa présence. Cela est présenté non comme des conversions forcées mais au contraire comme des conversions par conviction. Assister à ces baptêmes suscite une très grande joie en lui. On peut même dire que l'idée du baptême de potentats musulmans est une des grandes idées des dirigeants de l'Occident au XIII^e siècle et l'un des aiguillons de la croisade. Je suis persuadé que la seconde croisade de saint Louis à Tunis est due d'abord à l'ignorance géographique. Du temps de saint Louis, on croyait que Tunis était beaucoup plus près de l'Égypte qu'elle ne l'est en réalité. La seconde raison vient de ce qu'on lui avait dit, et cela semblait documenté, que l'émir de Tunis voulait se convertir. Nous avons là quelque chose d'important. N'oublions pas, dans ce regain d'importance du baptême pendant cette période, la lutte contre l'hérésie ; beaucoup

d'hérétiques nient l'importance, l'efficacité du baptême et de plus, concernant les mentalités religieuses, les croyances, un des phénomènes importants de la période est un remaniement de la géographie de l'au-delà et des croyances liées à cet au-delà⁵. Pour aller au purgatoire et, ensuite, au paradis, il faut avoir été baptisé.

Il faut aussi évoquer les limbes. Nous voyons dans les textes de l'époque, de saint Bernard à saint Thomas d'Aquin, le système des 5 lieux et dans ces 5 lieux, les deux limbes⁶. Les deux limbes posent le problème du baptême. En ce qui concerne le limbe des patriarches, il a fallu, par une décision que seul le Christ pouvait prendre parce que c'est une décision exorbitante, décider d'ouvrir le paradis à des gens qui n'avaient pas reçu le baptême parce qu'ils avaient vécu avant l'Incarnation. Les théologiens se sont posé la question. La réponse était : Jésus l'a décidé. L'autre question est celle du baptême des enfants qui va rester une préoccupation jusqu'à la fin du xv^e siècle et qui suscitera l'idée et la pratique des sanctuaires du répit. Ces questions liées au baptême sont très importantes : qu'advient-il de ces enfants innocents qui n'ont eu ni le temps de pécher, ni le temps de voir le péché originel en eux effacé par le baptême⁷ ? Certes, dans le limbe des enfants ils ne souffriront pas mais, perte terrible, ils seront privés de la vision béatifique parce qu'ils n'ont pas été baptisés.

5. Cf. J. LE GOFF, *La Naissance du Purgatoire*, Paris, 1981.

6. La limbe des patriarches qui ont vécu avant le Christ et le limbe des petits enfants morts sans baptême.

7. Sur l'urgence de baptiser les petits enfants, cf. P.-M. Gy, « Du baptême pascal ou baptême *quamprimum* », dans *Haut Moyen Age : Culture, éducation et société. Mélanges Pierre Riché*, Paris, 1990, p. 353-356.

Le mariage

Saint Louis se marie à vingt ans, ce qui est très tardif pour un roi, vraisemblablement parce que sa mère préférait le tenir sous sa coupe plus longtemps. Le mariage lui-même s'est fait en grande pompe à Sens, jusqu'où s'était rendue l'épousée, Marguerite, fille du comte de Provence. Nous avons déjà un détail intéressant. Le mariage se présente longtemps comme une sorte de contrat. La traduction dans les faits, dans le cérémonial de la nature de sacrement qui lui est reconnue, ne produit ses effets qu'à la longue et il faudra attendre le XVI^e siècle pour que, définitivement, le mariage entre dans l'église⁸, ne se célèbre plus sur le parvis, à l'extérieur, mais comporte obligatoirement un office religieux et une messe. Bien sûr, dans le cadre du mariage d'un roi chrétien, il y a bien une messe essentielle et c'est déjà un mariage moderne. Le XIII^e siècle accorde une nouvelle importance au mariage. L'un des canons de Latran IV dont on parle peu est celui qui définissait, fixait et rendait obligatoire la publication des bans avant le mariage pour éviter les mariages clandestins ou d'époux consanguins.

Nous avons peu de détails sur la pratique conjugale de saint Louis et peu de textes donnent des faits précis. Il a respecté ce que l'on appelle les trois nuits de Tobie : pas de relations charnelles entre les jeunes époux après le mariage pendant trois nuits. Ces trois nuits se passent dans la prière avant que le mariage ne soit consommé. Il y a eu une série d'interrogations autour du mariage. Si d'un côté, le respect des nuits de Tobie et par conséquent l'appel à la maîtrise de la sexualité était quelque chose d'essentiel pour l'Église, celle-ci, en même temps, accordait très tôt, depuis au moins le XII^e siècle (depuis le moment où tous ces traités matrimoniaux entrent dans le code du droit canon), une grande impor-

8. Cf. sur ce sujet précisément, l'étude du P. J.-B. MOLIN, ici, p. 71 s.

tance à la consommation du mariage et par conséquent s'assurait que le mariage était rapidement consommé. Les hagiographes insistent sur le respect scrupuleux par saint Louis du calendrier des relations charnelles entre les époux⁹ et si j'ose dire, il en rajoute, c'est-à-dire qu'il ne se contente pas de s'abstenir de toute relation pendant tout le Carême mais il rajoute l'Avent selon Geoffroy de Beaulieu. Au sujet des mariages, une notation me paraît intéressante. Il dit : « en accord avec son épouse, ils décidèrent de ne pas se voir. » C'est le rappel de ce sur quoi l'Église a toujours beaucoup insisté et qui est fondamental dans l'histoire des femmes : la nécessité d'un consentement mutuel des époux, du consentement de la femme comme de celui du mari.

La confession

Saint Louis pratique la confession d'une façon — cela est souligné par hagiographes et biographes — qui s'exagère vers la fin de sa vie. D'abord sa pratique avait été de se confesser tous les vendredis plus les occasions exceptionnelles. Dès qu'il pensait avoir commis un péché — et il était d'une très grande sensibilité à cette faute — il tenait aussitôt à se confesser. On nous raconte comment la nuit, il se réveille en croyant qu'il vient de commettre en pensée un péché. Il se lève et envoie chercher le confesseur. D'ailleurs les confesseurs le calmeront en l'incitant à ne pas dramatiser ! Quand le confesseur est absent, il envoie chercher le chapelain qui, lui, doit être toujours là puisqu'il doit chanter les matines.

Au retour de la première croisade, saint Louis a considérablement accentué sa dévotion et lui a même donné un nouveau caractère (on peut qualifier saint Louis, dans la dernière partie de son règne, de roi eschatologique) ; c'est un roi dont le comportement et la politique sont dominés par l'idée qu'il lui faut assurer son propre

9. Cf. le livre de Jean-Louis FLANDRIN, *Un temps pour embrasser*, Paris, 1983.

salut et le salut de son peuple. Je ne suis donc pas d'accord quand on parle de politique moralisatrice, cela va beaucoup plus loin. A ce moment-là, il décide d'avoir deux confesseurs : il faut qu'il y en ait toujours un à portée de la bouche ! Il en prend un chez les Dominicains et un chez les Franciscains. Il montre ainsi dans quelle estime égale il tient les deux ordres. Nous avons plusieurs récits avec des différences et des concordances sur sa mort. Saint Louis agonise une bonne quinzaine de jours à Tunis et au fur et à mesure que son état empire, il multiplie les confessions. Il se produit un drame, bien connu par ailleurs des prédicateurs du XIII^e siècle : quatre jours avant sa mort, il ne peut plus parler et par conséquent, le voilà incapable de se confesser. Cela est considéré comme le dernier assaut du diable qui, pour s'assurer une proie, enlève aux mourants la parole peu de temps avant leur mort.

L'eucharistie

Le seul texte que je lirai est celui qui concerne la communion eucharistique. Il est en vieux français car il est sûr que Guillaume de Saint-Pathus avait rédigé sa biographie officielle en latin mais nous ne possédons que la traduction qui a été faite presque immédiatement :

Le benoît saint Louis mu était de fervente dévotion qu'il avait au sacrement du vrai corps (corps de notre Seigneur) car tous les ans il restait acomenier à tout le moins six fois. C'est à savoir à Pâques, à la Pentecôte, à l'Ascension de la benoîte Vierge Marie, à la Toussaint, à Noël et à la purification Notre Dame.

Cela dit, sans avoir de document explicite, on a l'impression que ce minimum était sa pratique réelle de la communion. Saint Louis a une pratique de fréquentes confessions et de moins fréquentes communions.

Puis ceci, qui me paraît intéressant du point de vue des gestes de la dévotion :

et il allait recevoir son sauveur par très grande dévotion car avant il lavait ses mains et sa bouche et ôtait son chaperonet sa coiffe. Quand il était entré au chœur de l'église, il n'allait pas sur ses pieds jusqu'à l'autel mais il y allait à genoux. Et quand il était devant l'autel, il disait son *Confiteor*.

Sur le plan de la dévotion, nous sommes, à cette période, au milieu du XIII^e siècle, où l'on passe de la lecture à haute voix à la lecture individuelle à voix basse et d'une prière exprimée à une prière intérieure. Le *Confiteor*, il le dit pour lui-même, en lui-même, « à jointes mains et moult de soupirs et de gémissements » et ainsi, il recevait en cette manière le vrai corps de Jésus Christ de la main de l'évêque ou du prêtre. Dans toute la liturgie qui a accompagné son agonie, les textes insistent, et Boniface VIII le souligne dans sa bulle, sur le fait qu'il a reçu les sacrements de l'Église, y compris l'extrême-onction ; ce sacrement, dont l'administration n'est pas si souvent signalée, est malgré tout indiqué dans le texte pour mieux montrer ce chrétien exemplaire.

II

ÉCHANGES

L'équilibre entre les sacrements

Père Gy : Saint Louis assistait-il bien à la messe tous les jours ?

Jacques Le Goff : Oui. On évoque comme preuve de sa dévotion, sa présence à la messe tous les jours et même plusieurs fois par jour. Il semble qu'il n'était pas le seul. Il y a émulation dans la dévotion entre lui et Henri III d'Angleterre. En 1259, avant la signature du traité de Paris, Henri III loge dans un hôtel qui est au bout de la Cité

derrière l'abside de Notre-Dame. Il doit aller le matin pour discuter de ce traité de son hôtel à l'autre bout de la Cité au Palais royal où est l'actuelle Conciergerie. Beaucoup d'églises jalonnent ce chemin dans le Paris de cette époque et Henri III s'arrête dans toutes. Il fait une prière et si la messe est en cours, il attend la fin. Lors de l'inhumation des ossements de saint Louis, qui ont été ramenés de Tunis à Saint-Denis dans l'été de 1271, les chroniqueurs nous rapportent qu'un Anglais, parmi la foule qui assistait au défilé des cercueils, s'exclama devant celui de saint Louis : « Ah ! celui-là ce n'est pas un véritable saint, le véritable saint c'est le mien de roi ! »

Père Gy : Je voudrais faire ici deux remarques, l'une au sujet du mariage, l'autre sur le rapport entre confession et communion. Sur le mariage : si un moderne demandait à un médiéviste : la liturgie du mariage avait-elle autant d'importance au Moyen Age que maintenant ? la réponse est bien évidemment non. Dans l'ensemble de la liturgie de l'Église au Moyen Age, c'est une chose qui existe mais qui est relativement moins importante.

Pour ce qui est du rapport entre confession et communion, il ne faut pas oublier ici un point de théologie sacramentelle, celui de la nécessité des sacrements. Quant on fréquente les traités de théologie depuis le XIII^e siècle jusqu'à maintenant, on a l'impression d'une question strictement théorique mais en réalité c'est le repérage au XIII^e ou peut-être à la fin du XII^e de ceux des sacrements sur lesquels la catéchèse d'une part et la pastorale des paroisses d'autre part doivent fortement insister. Et de ce point de vue là, finalement, la distinction, la formulation essentielle est celle qu'on trouve à l'état simple chez saint Thomas. Il y a deux sacrements qui sont indispensables à chaque personne : c'est le baptême, si l'on a commis un péché mortel, la confession ; et un sacrement qui est indispensable à l'Église, le sacrement de l'ordre. Même l'eucharistie n'est pas directement indispensable parce que l'on peut communier par désir et que celui qui n'a pas encore communier, disent-ils, a le *votum* de l'eucharistie inscrit dans son baptême. Il y a une place tout à fait

centrale de la confession dans la vision du XII^e siècle. Comment l'expliquer ? En se référant à la théologie du XII^e siècle. Jusqu'au XII^e siècle, le verset du Nouveau Testament le plus important concernant l'eucharistie est probablement « Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang a la vie éternelle/celui qui ne les reçoit pas n'a pas la vie éternelle. » Vers le temps d'Abélard et d'Hugues de Saint-Victor, un autre verset devient central : « Avant de communier, il faut éprouver sa conscience. » L'eucharistie n'est pas moins importante mais le Moyen Age central insiste sur les conditions de dignité pour recevoir l'eucharistie. L'idée que le pécheur doit d'abord se situer comme pécheur ou se repentir avant de communier devient tout à fait centrale dans la conscience chrétienne.

Jacques Le Goff : Si l'on regarde la grande fresque de la chapelle des Espagnols à Sainte-Marie-Nouvelle, à Florence, le point central de la fresque est la confession. Dans l'aspect théologique et l'expression de spiritualité qu'elle manifeste, il y a le souci de l'Église de s'avérer comme essentielle. Nous sommes dans l'Église d'un couvent dominicain et par conséquent, le pécheur se confesse à des dominicains. Cette place très centrale de la confession est tout à fait remarquable.

Père Gy : Je voudrais ajouter deux choses par rapport à l'eucharistie. La première : un texte de maître général des Dominicains, Humbert de Romans, datant de 1256, l'année où saint Thomas d'Aquin devient maître en théologie et où le chapitre général de l'Ordre a lieu à Paris. Humbert écrit au roi, qui protège les ordres mendiants dans leurs difficultés du moment, pour lui annoncer que selon la décision du chapitre général, tous les prêtres de l'ordre célébreraient chacun trois messes pour lui maintenant et de nouveau trois au moment de sa mort : au total cela fait, dit-il, 30 000 messes¹⁰. Il y a là une

10. Texte dans J. de LABORDE, *Layettes du Trésor des Chartes*, t. III, Paris, 1875, n. 4263. On peut estimer alors à 5 000 le nombre des prêtres de l'Ordre. Ceci rejoint ce que J. Le Goff a écrit sur la place des comptes dans l'intellectualité du XIII^e siècle.

question importante pour le théologien et pour l'historien des pratiques : cette sorte de juxtaposition mal synthétisée entre la communion et la célébration de la messe pour le XIII^e siècle, j'ajouterai entre la communion et l'élévation. Un autre contemporain de saint Louis, le théologien franciscain Guillaume de Meltiton, se pose la question : est-ce qu'un pécheur peut regarder l'élévation ? Quelqu'un qui est indigne de communier n'est-il pas indigne aussi de regarder l'élévation ? Le médiéval, lorsqu'il regarde l'élévation, est convaincu qu'il est devant Jésus en croix. Et la réponse est qu'il peut regarder l'élévation s'il a le repentir dans son cœur¹¹. J'ajoute, pour le premier quart du XIV^e siècle, l'anecdote de Jacques Fournier au sujet du paysan anticlérical qui refuse de payer la dîme et souhaite que les églises soient détruites afin qu'on puisse voir librement l'élévation de la messe¹².

La confirmation

Un participant : N'avez-vous rien trouvé concernant la confirmation ?

Jacques Le Goff : Je n'ai pas de renseignement sur saint Louis et la confirmation. C'est d'ailleurs, me semble-t-il, une constatation assez générale concernant ce sacrement.

Père Gy : Au XIII^e siècle, on est confirmé la première fois qu'on rencontre un évêque. On pourrait citer le procès de canonisation de l'Anglais saint Thomas de Hereford, mort en 1282. L'évêque traverse son diocèse à cheval ; les parents l'attendent sur le bord de la route et lui présente leur enfant à confirmer. Un pontifical allemand rappelle à l'évêque de ne pas oublier de réciter l'ensemble des prières de la confirmation au moins à la fin de la

11. Cf. P.-M. GY, *La Liturgie dans l'Histoire*, Paris, 1990, p. 251.

12. Cf. P.-M. GY, « Montailou et la pastorale sacramentelle », *LMD* 125, 1976, p. 127-133 (p. 130).

journée¹³, le soir. La confirmation n'était pas vue comme une étape et une cérémonie spéciale mais comme un rapport sacramentel avec la vie.

Un participant : Pouvez-vous préciser quand cela change ?

Père Gy : Il me semble que c'est au XVI^e siècle. Il y a un texte canonique du haut Moyen Age. Les médiévaux, par exemple Durand de Mende, s'en tiennent à la vieille règle canonique selon laquelle l'évêque peut confirmer dans l'église ou sur le bord de la route : *in ecclesia vel in campo*¹⁴. Le style nouveau de la confirmation est un style d'après le concile de Trente. Et pour ce qui est de l'âge des confirmands, dans l'iconographie des pontificaux romains qui commence au XIII^e¹⁵ et va jusqu'au pontificat de Clément VIII (1595), on voit à la fois des grands enfants et des bébés. J'ai été frappé par un point concernant l'obsession de saint Louis pour le baptême. Vous avez dit qu'il assistait au baptême des juifs et des infidèles (vous avez même employé le terme de présidence). Pouvez-vous préciser son rôle ou son non-rôle dans ces circonstances de baptême ?

Jacques Le Goff : Nous avons seulement des indications. Je crois qu'il voulait, d'une part, faire une grande publicité à la cérémonie. Sa présence réhaussait l'événement et lui conférait un caractère de fête. Et, d'autre part, il le considérait comme un mérite de sa part et il voulait pouvoir profiter de ce mérite en y étant présent. Ce sont là ses deux motivations.

13. Cf. P.-M. GY, « Histoire liturgique de la confirmation », *LMD* 58, 1959, p. 135-145 (spécialement p. 140-141).

14. *Rationale VI*, 84-8.

15. Cf. M. MACCARONE, « L'unità del battesimo e della cresima, nelle testimonianze della liturgia romana dal III al XVI secolo », *Lateranum* 51, 1985, p. 88-152.

L'origine du nom et l'identité du chrétien

Un participant : Puisqu'on parle du baptême, peut-on revenir sur la question du nom ? Il y avait cette volonté chez saint Louis de se faire appeler Louis de Poissy. N'y voit-on pas chez saint Louis la volonté de couper cette filiation, qui fait l'identité d'un noble, et en particulier d'un roi qui est la dynastie au profit d'une parenté spirituelle, baptismale ?

Père Gy : Au Moyen Age, le rapport du nom au baptême a deux aspects : le premier, proprement liturgique, est la place de l'imposition du nom dans la célébration du baptême ou les rites préparatoires¹⁶. Le second concerne le choix du nom de baptême dans les derniers siècles du Moyen Age : les études sur ce sujet se multiplient à l'heure actuelle.

Jacques Le Goff : En beaucoup d'autres circonstances, saint Louis manifeste son désir de se rattacher à ses ancêtres. Par conséquent, il faut voir en lui la combinaison de deux désirs différents qui me paraissent être une structure de sa personnalité : saint Louis a été capable de vivre sans ressentir de contradictions, ce qui nous apparaîtrait comme de la schizophrénie : je pense même que c'est un secret de sa personnalité. Il y a un Louis IX qui veut être le fils des Capétiens et même le descendant des Carolingiens, et, par le tombeau que vraisemblablement il a fait construire pour Dagobert dans le chœur de Saint-Denis, des Mérovingiens. Il a donc une conscience dynastique très forte que nous retrouvons aussi dans ses recommandations. Dans les enseignements à son fils, il demande que celui-ci fasse dire des messes pour le repos de son âme et pour le repos de ses ancêtres. En même temps, il a un sens de l'individu que je crois aussi assez

16. Faute de mieux, on peut recourir aux indications données par J. CORBLET, *Histoire dogmatique, liturgique et archéologique du sacrement du baptême*, t. II, Paris, 1882, livre XIII, en particulier p. 252, 293-294.

significatif de l'époque. Saint Louis est un des personnages à travers lesquels nous pouvons sentir, grâce au miroir grossissant qu'il représente, cet intérêt croissant pour l'individu. Pour saint Louis, l'individu se définit par son statut de chrétien. D'où saint Louis de Poissy qui est le nom du lieu de baptême. Au fond, il se sent un individu en s'affirmant comme un chrétien qui n'est pas né avec ses ancêtres mais avec son baptême. Nous avons là deux sortes de filiations : une filiation dans la longue durée d'une dynastie et une filiation dans l'instantanéité du baptême qui relie à une autre famille spirituelle, celle des chrétiens.

Les clercs au XIII^e siècle

Un participant : Entre l'eucharistie et le prêtre au XIII^e siècle existe une conjonction dont saint Thomas est témoin et qui est impensable avant et également encore aujourd'hui. Saint Thomas a dit qu'un prêtre qui n'aurait pas la foi — en dehors du tout contexte liturgique, en dehors d'une assemblée liturgique — s'il passait devant une boulangerie ou s'il allait à la cave, accomplirait le sacrement de manière valable. Comment un historien explique-t-il cette rupture ? Qu'est-ce qui rend recevable cette idée et qu'est-ce qui aujourd'hui devient irrecevable en dehors du contexte de foi, en dehors d'une assemblée, en dehors d'une relation au Saint-Esprit ?

Jacques Le Goff : Cette déclaration se replace surtout au milieu des luttes extrêmement violentes qui opposent, pas seulement des hérétiques, mais un certain nombre de croyants des XI^e-XIII^e siècles à propos de la validité des sacrements administrés par des prêtres impies... C'est un des grands problèmes de cette période. On le voit naître, au milieu du XI^e siècle, avec le mouvement de la Pataria à Milan et disparaître au cours du XIII^e siècle. Pour le reste, je crains d'entrer dans le domaine de la théologie. Le problème est l'opposition entre l'idée que l'ordination confère au prêtre une fonction, une dignité qui échappe

à la façon dont il se conduira et celle, au contraire, qui estime qu'on ne peut pas dissocier la valeur du ministère de la valeur morale de celui qui l'exerce. Cette idée est facilement conçue au Moyen Age. Je me demande si, même à notre époque et dans nos sociétés, cela n'existe pas encore sous des formes parfois très triviales. Des gens sont revêtus d'une autorité — le Supérieur, le Père — que l'on doit respecter envers et contre tout.

Saint Louis n'est pas un prêtre. On insiste beaucoup dans ces textes, qui émanent soit de frères soit d'un pape, sur son caractère de laïc. On voit bien dans tous les documents sur saint Louis que le sacre royal, le sacre de l'onction d'un roi n'est en rien considéré comme un sacrement. Je ne me rappelle pas de circonstance dans laquelle saint Louis aurait fait des allusions au sacrement de l'ordre qui fait les prêtres. J'ai retenu les propos du P. Gy et je constate la très profonde logique de saint Thomas, parce que, pour le laïc, le plus important, c'est ce qui le fait chrétien et pour le clerc ce qui le fait prêtre. C'est l'entrée dans une condition qui dans un cas le rend apte à faire son salut et qui, dans l'autre, le fait entrer dans une catégorie au contact de la sacralité. Nous trouvons là une notation anthropologique au sens fort, c'est-à-dire ce qui définit l'homme, au sens le plus fort, dans le cas du laïc, c'est son caractère de chrétien et dans le cas du clerc, c'est sa fonction de prêtre.

Père Gy : Dans les catégories culturelles du XIII^e siècle, saint Louis est un grand clerc. Au sens non pas des grands clercs de nos églises, mais du niveau de culture. Il y a de toute évidence parmi les prêtres de cette époque beaucoup de prêtres qui ne sont pas du tout des grands clercs. Dans le registre d'Urbain IV, contemporain de saint Louis, on a noté les résultats des examens des clercs venant à la cour papale pour essayer d'obtenir un bénéfice¹⁷ et on voit que l'examen se compose de quatre parties :

17. Cf. le dossier par Th. ELICH dans sa thèse inédite *Le Contexte oral de la liturgie médiévale et le rôle du texte écrit*, Paris, Institut catholique, 1988, p. 492-498.

- Le candidat sait-il lire ?
- Sait-il chanter ?
- Peut-il s'exprimer en latin ?
- Est-il capable de construire une phrase latine ?

C'est le minimum pour obtenir un bénéfice. Cela situe bien une partie assez notable du clergé du temps par rapport à ce qu'était la culture de saint Louis.

Jacques Le Goff : Nous avons un document plus accablant encore pour le clergé de l'époque : les *Visites pastorales* d'Eudes Rigaud, frère mineur, archevêque de Rouen et qui montre l'ignorance profonde qui est celle du clergé, du clergé rural en particulier. Mais là, au risque de me montrer peu révérend à l'égard de saint Louis, je ne suis pas sûr que le terme de grand clerc lui convienne. Nous ne savons presque rien de son éducation et l'on a l'impression qu'il s'agit plus d'une éducation pieuse et morale que d'instruction à proprement parler y compris d'instruction religieuse. Je relisais ce que dit Geoffroy de Beaulieu de sa connaissance de l'Écriture. Visiblement, il veut s'efforcer de la majorer. Prisonnier des musulmans pendant la croisade, saint Louis a de nombreuses discussions avec l'émir (d'ailleurs, il change d'interlocuteur puisque le premier émir est assassiné juste pendant le mois de son emprisonnement). Il est tout à fait stupéfait du niveau de culture et en particulier du niveau de culture religieuse de l'émir. A son retour, il s'empresse de constituer un petit fonds religieux essentiel dans sa bibliothèque de la Sainte-Chapelle. De même qu'auparavant il donnait, à ses conseillers et à ses visiteurs, une pyxide dans laquelle il y avait un fouet pliable pour la flagellation, désormais, il les oblige à lire un livre, essentiellement les Pères de l'Église. Indéniablement, il se rapproche de la culture religieuse d'un clerc moyen.

Père Gy : Je dirais plutôt d'un clerc ayant une bonne culture, mais plus proche de celle des Dominicains français du temps, plutôt traditionnels, que de celle des grands intellectuels étrangers comme Albert Le Grand et Thomas

d'Aquin. Révélatrice à cet égard est la remarque du Geoffroy de Beaulieu, selon laquelle il ne lisait pas volontiers les écrits des maîtres contemporains mais plutôt les écrits éprouvés des Pères de l'Église¹⁸.

Jacques Le Goff : Je sais que, là, j'entre dans la polémique. De même que le père Chenu n'aimait pas Pierre Lombard, considéré comme un grand intellectuel du XII^e siècle, je n'ai pas une très grande considération pour le grand intellectuel de saint Louis. Le *Livre des Sentences* de Pierre Lombard a pourtant beaucoup changé et enrichi l'exégèse biblique. Le grand intellectuel de saint Louis était Vincent de Beauvais qui m'apparaît comme un esprit de second ordre. Un autre « grand » intellectuel, Robert de Sorbon, n'était pas non plus d'une très grande envergure. Je tiens pour une légende l'invitation à dîner à saint Thomas d'Aquin. En revanche, il est vrai que saint Louis invite saint Bonaventure à prêcher devant lui et la famille royale ; cela montre quand même un certain sens des valeurs. Mais c'est essentiellement en raison de son *aura* pastorale et spirituelle et non pas intellectuelle que saint Bonaventure prêche devant le roi.

Saint Louis, me semble-t-il, fait partie de ces gens d'un certain statut social pour lesquels le salut implique que l'on ait une certaine culture religieuse. Cette culture religieuse, nécessaire pour le salut, est constituée, pour l'essentiel, de littérature pieuse, de sermons et d'œuvres de dévotion. La théologie, je crois, ne l'intéresse pas. La façon dont il intervient dans la querelle entre les maîtres mendiants et les maîtres séculiers à l'université de Paris montre à nouveau sa très grande estime pour les frères des ordres mendiants. On sent qu'il les soutient car il pense que ce sont des hommes de très grande valeur pour le salut et non parce que ce sont de grands intellectuels.

18. « *Non libenter legebat in scripturis magistralibus, sed in sanctorum libris authenticis et probatis* », *Acta Sanctorum* août V, Venise, 1754, IV, 41.

Piété et sainteté

Un participant : Monsieur Le Goff nous a parlé de la pratique sacramentelle de saint Louis, de sa vertu et de sa piété. La liturgie comprend aussi les heures canoniales auxquelles il assistait chaque jour. Où était son cœur ? Dans ses prières personnelles, dans les matines, dans le regard sur l'eucharistie ? Finalement, qu'est-ce qui le motivait le plus au niveau de sa foi et de sa piété ?

Jacques Le Goff : Mon impression est la suivante : ce qui aurait dû être vécu contradictoirement ne l'était pas du tout. Nous savons à l'évidence que les gens avec lesquels il se plaisait le plus étaient les Frères mendiants mais aussi les Cisterciens. Il a réussi une sorte de tour de force : il aurait pu encourager Vincent de Beauvais, qui réalise son œuvre encyclopédique, à travailler au couvent Saint-Jacques, à Paris, qui a été un très grand centre intellectuel pendant son règne. Il ne le fait pas. Bien que n'ayant pas de document précis, on peut légitimement penser qu'il l'a aidé à se retirer à Royaumont, dans une abbaye cistercienne, pour faire ce travail. Au fond, le modèle religieux de saint Louis est un modèle monastique.

Saint Louis est plus un homme du XII^e siècle que du XIII^e siècle. Les nouveautés intellectuelles de l'université de Paris ne le touchent pas du tout. On sent que le mouvement culturel qui parvient jusqu'à lui, certainement par beaucoup de médiations, c'est l'humanisme du XII^e siècle, en particulier du point de vue de l'idéologie politique. Je crois que son idéal est plus monastique qu'un idéal de frères à proprement parler. Je me rappelle une émission de radio où le père Chenu m'avait fait l'honneur de venir. Un invité dit au père Chenu : « Père, vous qui êtes moine... » Et le père se fâcha ; saint Louis ne se serait pas fâché. Au fond, c'est quand même à Royaumont avec les Cisterciens qu'il se sentait le mieux. Il appréciait chez les Dominicains ou les Franciscains leur pratique des œuvres de miséricorde et leur humilité. Il a réussi à faire vivre en lui un fervent des Mendiants

et un fervent des Cisterciens. Cela a été plus ou moins repéré par l'historien américain William Jordan qui a écrit de très bonnes choses sur saint Louis mais qui a dressé un portrait tout à fait étonnant d'un saint Louis ravagé par ces contradictions. Il y avait des choses que saint Louis trouvait tout à fait déplorables (qu'il y ait des hérétiques, des infidèles, des prostituées, etc.). Mais les problèmes qu'il avait avec lui-même se situaient au niveau du péché, non pas au niveau de tendances contradictoires. Il savait assumer. D'une certaine façon, c'est un personnage très riche et pas du tout le saint un peu simpliste qu'a forgé la légende.

Père Gy : Par rapport aux pratiques de la sainteté, il y a, dès le XIII^e siècle, une indication constante : si l'on parle de la sainteté d'un prêtre, on dit qu'il célébrait la messe souvent ou chaque jour. S'agissant des Mendians, je crois que mon confrère le P. Bataillon a raison lorsqu'il dit qu'à Saint-Jacques, dans le troisième quart du XIII^e siècle, il y avait une très forte tension entre les Français et les étrangers. Tous les Français connus sont traditionnels et intellectuellement conservateurs, et les intellectuels novateurs sont l'Allemand Albert, le Napolitain Thomas, etc.

Jacques Le Goff : Quand on pense aux dominicains intellectuels du XIII^e siècle, ce sont en grande partie des étrangers. Et si l'on regarde l'Ordre chez les Français, c'est en général un autre visage. Il est vraisemblable que le couvent de Prêcheurs français le plus intellectuel était celui de Lyon qui n'était pas encore une ville française. Revenons aux confesseurs. Saint Louis, je crois, est le premier roi de France dont on connaît les confesseurs. Apparaît ce personnage qui deviendra si important : le confesseur du roi. Je suis frappé par le fait qu'à la Curie romaine aussi, et plus particulièrement dans ces années-là, les papes et les cardinaux se voient imposer des confesseurs. A l'intérieur de la Curie romaine, il y a

l'institution de la pénitencerie qui émerge au XIII^e siècle. J'ai l'impression que les confesseurs des rois et des cardinaux sont des personnages qui ont contribué à faire une promotion générale de la confession.

Père Gy : Le personnel de la pénitencerie est composé pour une bonne part de franciscains et de dominicains.

Jacques Le Goff : Avec saint Louis, l'on constate l'importance de sa chapelle. Nous savons que Philippe Auguste est le premier organisateur de la chapelle royale. Mais c'est saint Louis qui lui donne une grande importance et il ne se déplace qu'avec une partie de sa chapelle. C'est une sorte de garde d'honneur qu'il a autour de lui ; quand il chevauche, en voyage, il y a autour de lui toute une partie de sa chapelle qui chante l'office avec lui. Il en est de même ailleurs auprès de l'empereur et du pape.

Père Gy : Et le nouveau modèle liturgique de l'Église romaine se diffuse à partir de la chapelle papale¹⁹.

Jacques Le Goff : Et saint Louis obtient une dispense pour avoir un autel sur la nef qui l'emmène en Terre Sainte.

Un participant : Vous avez fait une remarque sur l'anthropologie chrétienne du XIII^e siècle, la marque, l'importance de son baptême tandis que le clerc lui se définirait par son ordination. Saint Augustin, lui, va qualifier le clerc par ses vertus de chrétiens. On mesure les qualités du clerc à ses qualités de chrétien. Chez saint Thomas, le problème n'est pas encore résolu, parce qu'il va dire que la grâce de l'ordination est une grâce pour autrui et non pas pour celui qui est ordonné. À la Réforme, au XVI^e siècle, l'équilibre médiéval va être

19. Cf. P.-M. GY, « La Papauté et le droit liturgique aux XII^e et XIII^e siècles », dans Chr. RYAN (éd.), *The Religions Roles of the Papacy: Ideals and Realities 1150-1300*, Toronto, 1989, p. 229-245.

complètement bouleversé et aussi bien pour Luther que Calvin, le baptême redevient l'essentiel pour le pasteur et pas du tout son ordination.

Jacques Le Goff: Je crois qu'il y a un effort pour définir le statut laïc et le statut sacerdotal à partir de ce qui fait de ces personnages des hommes, le plus parfaitement possible. Dans une perspective chrétienne, c'est-à-dire dans la perspective divine. Et dans la perspective divine chrétienne, ce qui est fondamental pour le laïc, c'est d'avoir été baptisé. Parce que c'est à partir de là qu'il peut choisir son sort, soit le salut, soit la damnation. De même que le sacre fait définitivement le roi à part entière, le baptême fait le laïc à part entière et l'ordination ferait le cleric à part entière.

Père Gy: Le plus notable à l'époque de saint Thomas ou de saint Louis est peut-être une prise de conscience plus vive de l'aspect du sacerdoce du Christ qui est exercé par le ministère du prêtre.

Jacques Le Goff: Cette forte séparation, cette définition du laïc et du prêtre est un produit de la réforme grégorienne. La réforme grégorienne a été une entreprise de longue haleine. Et je pense qu'elle ne se termine à peu près qu'au XIII^e siècle. Cette définition est tout à fait dans la ligne de la réforme grégorienne. Ce qui fait le cleric à part entière c'est l'ordination, ce qui fait le laïc chrétien c'est le baptême.

Rencontre entre Jacques LE GOFF
et Pierre-Marie GY
à l'Institut catholique de Paris,
le jeudi 25 mars 1993.